



## Annnonce au Registre communal des entreprises

### 1. Données de l'entreprise

---

Numéro IDE (si connu)

Raison sociale

Enseigne

Forme juridique

Rue

Numéro de rue

NPA

Localité

Lieu du siège social

Numéro de téléphone

Adresse internet

Date début activité

Type activité

**Rappel pour les indépendant·e·s** : l'inscription au Registre communal des entreprises est possible uniquement si l'indépendant·e a fait reconnaître son statut auprès de la caisse de compensation (cf. verso du formulaire)

### 2. Personne de contact

---

Nom

Prénom

Date de naissance

Rue

Numéro de rue

NPA

Ville

Numéro de téléphone

E-mail

### **Que veut dire être indépendant?**

Sont indépendantes aux yeux des assurances sociales les personnes qui travaillent en leur nom et à leur compte, qui sont indépendantes dans leur travail et qui assument le risque économique. Les indépendants possèdent une raison sociale (entreprise individuelle), leur propre infrastructure, établissent les factures à leur nom, assument le risque d'encaissement et effectuent le décompte de la TVA.

### **Comment faire reconnaître son statut d'indépendant et auprès de quelle instance?**

Les personnes qui souhaitent devenir indépendantes doivent faire reconnaître leur nouveau statut auprès de la caisse de compensation. La caisse de compensation vérifie si le statut peut être accordé en fonction des critères énoncés qui émanent de la Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS), des directives de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et de la jurisprudence du Tribunal fédéral (TF).

### **Quels sont les documents nécessaires pour la reconnaissance de ce statut?**

Pour devenir indépendant, il est nécessaire de remplir un formulaire d'affiliation disponible sur le site de la caisse de compensation. Il faut fournir en annexe des justificatifs tels que les copies des factures déjà établies, des conventions conclues, des offres effectuées, son papier à en-tête, le bail à loyer ou encore l'assurance Responsabilité civile (RC) (Caisses cantonales de compensation).

### **Adresse utile:**

Caisse cantonale vaudoise de compensation Rue des Moulins 3  
1800 Vevey  
T. 021 964 12 11  
[www.caisseavsvaud.ch/contact](http://www.caisseavsvaud.ch/contact)